



Le 7 décembre 2021

Monsieur Daniel Allain
Ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale
Place Marysville
C.P. 6000
Fredericton, N.-B. E3B 5H1

Envoyé par courriel à Daniel.allain@gnb.ca

Monsieur le ministre Allain,

L'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick voudrait tout d'abord vous féliciter, vous et votre équipe, pour votre bon travail dans le dossier de la réforme de la gouvernance locale. Car cette réforme, qui est la première restructuration municipale majeure depuis la fin des années 1960, est cruciale pour la mise en place de collectivités dynamiques et durables dans notre province.

Étant donné les nombreuses tentatives infructueuses de transformation des gouvernements locaux qui ont eu lieu depuis plus de soixante ans, nous savions qu'une telle tâche serait hasardeuse et complexe, mais votre gouvernement a su adopter une approche audacieuse et constructive. Sachez que nous apprécions votre ouverture d'esprit et votre volonté de collaborer avec nous dans le cadre de cette initiative majeure. Merci pour le leadership dont vous faites preuve dans cet important dossier.

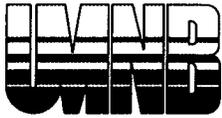
Nous comprenons que la publication du livre blanc n'est pas une fin en soi, mais plutôt le début du processus de réforme de la gouvernance locale. L'UMNB et ses membres désirent poursuivre leur participation au processus d'élaboration, pour faire en sorte que la voix et l'expérience des membres soient reflétées dans un nouveau système modernisé. L'UMNB recommande également une nouvelle convocation du Conseil provincial-municipal pour assister le ministère et les équipes de transition au moment de l'adoption de ces nouvelles structures, afin d'être en mesure de fournir des rétroactions et de résoudre les problèmes éventuels dès leur apparition.

Depuis la parution du livre blanc, notre association a participé à plusieurs rencontres avec des municipalités afin d'obtenir leurs points de vue sur la réforme proposée. Vous trouverez ci-dessous certaines de leurs questions et préoccupations concernant le plan proposé dans le livre blanc. Nous vous les présentons ici dans un esprit de collaboration.



STRUCTURES :

- Nous sommes optimistes à l'égard du plan de restructuration proposé. Le livre blanc a essayé de trouver un équilibre parmi les nombreux facteurs qui composent une collectivité au-delà de l'assiette fiscale et de la population, comme les profils linguistiques, les aires de recrutement des écoles et la géographie, ce qui est révélateur. Nous accueillons avec plaisir l'ajout de districts ruraux pour faire en sorte que les zones rurales aient droit à une représentation municipale. Comme plusieurs collectivités seront touchées, partout au Nouveau-Brunswick, nous espérons que des mesures seront prises pour préserver l'identité de ces collectivités tout en assurant la viabilité à long terme des gouvernements locaux. Nous espérons aussi la mise en place de processus pour faciliter l'intégration des résidents et des entités municipales existantes par rapport à leurs nouvelles relations. Nous sommes impatients de connaître plus en détails le plan de transition.
- Nos membres nous ont confié à plusieurs reprises qu'ils apprécient la flexibilité des critères utilisés pour la création des nouvelles entités, mais des questions demeurent à propos de la manière dont ils ont été appliqués. Dans certains cas, des DSL voisins ont été placés dans un district rural, alors qu'ils sont en fait des collectivités voisines reliées à une municipalité existante. Nous reconnaissons que l'élaboration de telles cartes est une entreprise des plus difficiles; c'est pourquoi nous vous encourageons, ainsi que votre ministère, à écouter les propos des collectivités concernées, dans vos efforts pour résoudre les nombreuses préoccupations légitimes de nos membres.
- Lors de discussions avec des municipalités de tailles diverses, nous avons convenu que des cartes plus détaillées des délimitations proposées aideraient à répondre à une grande partie des questions de nos membres.
- L'un des commentaires que nous avons entendus depuis la publication du livre blanc est que les conseils manquent d'informations à propos de la réforme. Il est nécessaire que les conseils disposent de la plus grande quantité d'informations possible pour qu'ils puissent trouver des réponses à leurs préoccupations et à celles de leurs résidents. Nous avons constaté jusqu'à maintenant que le manque d'informations peut créer des obstacles à la mise en œuvre des propositions du livre blanc.
- Faire en sorte que tous les résidents admissibles de la province aient la possibilité de voter pour leurs représentants locaux est une priorité pour nos membres. Nous sommes donc fortement en faveur d'accorder le droit de vote aux résidents permanents lors des élections municipales. Cela est essentiel pour reconnaître les contributions des



nouveaux arrivants dans cette province et dans nos collectivités. De plus, en tant que première province à mettre en œuvre un tel changement, le Nouveau-Brunswick ferait office de chef de file et disposerait d'un avantage certain dans l'attraction et la rétention des nouveaux arrivants. C'est pourquoi nous vous exhortons à mettre ce changement en place avant les élections municipales partielles de 2022.

- Nous avons bien hâte de connaître plus en détails les plans de transition et nous demeurons des partenaires bien disposés à participer à leur mise en œuvre.

COLLABORATION RÉGIONALE :

- Nos membres sont préoccupés par la proposition de fourniture obligatoire des services par l'entremise des CSR. Le cadre de prestation des services décrit dans le livre blanc semble créer un niveau additionnel de gouvernement, ce qui va à l'encontre de l'objectif de création de collectivités collaboratives et dynamiques et visant à éviter la duplication des services.
- Dans le rapport Finn, la justification présentée était que les DSR (ou les CSR qu'ils sont devenus) devaient être une sorte de forum où les municipalités iraient pour prendre des décisions touchant des enjeux régionaux. On les voyait comme des endroits visant à faciliter la collaboration et non la duplication. Les membres de l'UMNB soutiennent fortement cette définition des CSR.
- Une partie décevante du livre blanc est le manque de reconnaissance de la force des services qui sont actuellement offerts par les municipalités. Les gouvernements locaux offrant de nombreux services des plus efficaces, ces forces devraient être mises à profit avant de procéder à la duplication de tout service au niveau des CSR. Ainsi, les commissions devraient avoir l'obligation de faire un examen interne pour voir quels sont les services déjà offerts avant d'élaborer de nouvelles offres.
- Les municipalités sont également préoccupées par les rôles des CSR et leurs liens avec le gouvernement provincial. À la page 29, le rapport indique que les modérateurs créeront des liaisons entre les ministères, les parties intéressées et les CSR. Notre association est inquiète de la barrière inutile qui pourrait ainsi être créée entre ceux qui établissent les politiques et les municipalités situées en première ligne.
- Nous avons aussi des préoccupations à propos du fonctionnement du processus de choix (les accepter ou y renoncer) concernant les services offerts par les CSR. Et si les services doivent obligatoirement passer par les CSR, à quel moment ces mesures commenceront-elles?
- Comment fonctionnera le financement des nouveaux services qui, en vertu du livre blanc, devront obligatoirement passer par les CSR? Ces



services seront-ils financés par le gouvernement provincial? Si oui, quels seront les mécanismes mis en place pour s'assurer que chaque région ait accès à des normes similaires en matière de services?

- Plus tôt dans le processus, le réajustement des cartes provinciales avait été signalé comme étant une priorité par le ministère. Il avait été mentionné à ce moment que les nouvelles cartes seraient basées sur les cartes des CSR. Cette partie du processus de réforme municipale est-elle toujours prévue?
- La sélection des nouveaux PDG des Commissions de services régionaux est également préoccupante pour nos membres. Le sentiment est très nettement que les conseils d'administration devraient constituer l'autorité suprême pour choisir les dirigeants des CSR locales, car les dirigeants des commissions devront finalement rendre des comptes au conseil d'administration, et non au responsable de la transition. Nous sommes convaincus que le fait de donner la responsabilité du processus aux municipalités mènera à une plus grande transparence et à davantage de cohésion dans les nouvelles CSR.

FINANCES :

- L'UMNB reconnaît que les nouveaux modèles financiers ne sont pas encore clairement définis, mais nous pensons que le fait d'attendre jusqu'en 2024 serait une occasion ratée d'améliorer la viabilité des collectivités en générant des revenus municipaux. Ces délais inquiètent notre association; nous craignons que les municipalités manquent de ressources pour alimenter leurs nouvelles structures et nous sommes préoccupés parce qu'une transition reportée pourrait s'avérer difficile à mettre en branle dans l'avenir. Nous sommes actuellement sur une lancée de soutien à la réforme et nous insistons sur le fait que des changements significatifs à cet égard devraient être mis en œuvre dans les plus brefs délais. S'il y a des inquiétudes à l'effet qu'une transition vers un modèle visant un « paiement complet pour les services reçus » serait trop onéreuse pour être mise en place tout de suite, alors un tel système devrait être instauré immédiatement mais sur une base transitoire plutôt que d'attendre plusieurs années avant de commencer.
- Nous sommes inquiets qu'il y ait encore des zones de la province où les résidents ne seront pas complètement responsables des coûts des services qu'ils reçoivent. Cette situation continuera à décourager la collaboration, ce qui va encore une fois à l'encontre de l'objectif de création de collectivités dynamiques et durables.
- Le coût et la responsabilité des routes constitue une préoccupation particulière, qui a émergé en raison du livre blanc. Laisser la responsabilité des routes locales au MTI est préoccupant pour plusieurs



municipalités, tout spécialement si l'on ne change pas la subvention qui, nous le savons, ne règle pas l'actuel déficit en matière d'infrastructure. Cette gestion des routes à deux niveaux occasionnera des défis de gestion municipale.

- Il y a peu de choses dans le livre blanc qui offrent aux municipalités la possibilité de générer des revenus additionnels pour la prestation de leurs offres essentielles de services.
- Certaines municipalités ont posé des questions concernant le fonctionnement futur du Fonds FRCC. Comment le partage se fera-t-il entre les DR et les municipalités?
- Nos membres ont été ravis d'apprendre que le programme de subventions communautaires et de péréquation sera révisé afin de mieux refléter les réalités d'aujourd'hui. Il s'agit d'un atout important pour plusieurs collectivités et nous vous encourageons à initier des consultations avec notre association et avec les municipalités pour faire en sorte que la nouvelle formule représente mieux les besoins des collectivités compte tenu des nouvelles structures.

PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES :

- Nous sommes heureux de voir des engagements de Déclarations d'intérêt public et de savoir qu'un plan d'utilisation des terres à la grandeur de la province est prévu d'ici 2027. Cependant, nous sommes préoccupés au sujet des normes de services liées à la planification. Il y a certainement un besoin pour de tels services dans les nombreuses collectivités où les normes de planification de l'utilisation des terres sont insuffisantes, mais ce n'est pas le cas dans tous les coins de la province. Les municipalités qui disposent déjà de services de planification de l'utilisation des terres robustes et économiques seront-elles en mesure de continuer à offrir ces services en vertu du modèle proposé? Sinon, nous soulignons de nouveau notre inquiétude à l'effet que l'imposition de ces services en vertu du modèle des CSR créera une duplication des services dans des zones de la province où cela n'est pas nécessaire.
- Certains de nos membres ont demandé ce qui se passera entre aujourd'hui et le moment où la planification de l'utilisation des terres sera adoptée, en 2024. Comment le développement sera-t-il réglementé jusque-là, plus spécialement dans les zones qui ont actuellement peu ou pas de réglementation?
- Nous sommes ravis de voir la disponibilité de règlements de zonage inclusifs pour les municipalités; cependant, pour que cela fonctionne, la province devra être un joueur actif en matière de création de logements abordables.



- La mise en place d'une obligation pour que les municipalités et la province aient un devoir mutuel de consultation concernant les édifices provinciaux à l'intérieur des limites des villes est une initiative positive, qui a été bien reçue par nos membres.

L'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick est très heureuse d'avoir été impliquée tout au long du processus de consultation et nous désirons demeurer des défenseurs et des partenaires d'une réforme audacieuse et constructive. Nous avons accumulé des années d'expérience et d'expertise en matière de gouvernement local et nous sommes prêts à collaborer avec votre ministère durant tout le processus de mise en œuvre.

Il y aura plusieurs défis à relever au cours des mois qui viennent en raison de la mise en œuvre du livre blanc. Votre ministère a pu compter sur nous et sur les autres associations municipales en matière d'expertise et de conseils dans chacune des phases de développement et nous voulons continuer de vous conseiller tout au long de la période de transition. Le Conseil provincial-municipal constituerait un moyen pertinent pour s'assurer que le ministère puisse tirer profit de toute notre expertise dans ce domaine et nous aider à garder nos membres au courant des développements cruciaux.

Nous avons été très heureux d'apprendre que vous qualifiez le livre blanc de « document vivant » et il nous ferait grand plaisir de discuter avec vous de nos questions et préoccupations, au moment qui vous conviendrait le mieux. Nous mesurons pleinement le fait que notre système de gouvernement local doit être modifié et nous avons bien hâte de travailler avec vous pour accomplir une réforme significative. Nous vous remercions pour votre attention soutenue à l'égard de cette réforme et nous vous prions de ne pas hésiter à communiquer avec nous si vous désirez de plus amples informations.

Veillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Alex Scholten, président
Union des municipalités du Nouveau-Brunswick

c.c. : Premier ministre Blaine Higgs
Ryan Donaghy, ministre adjoint, Gouvernements locaux et Réforme de la gouvernance locale